



Distribution en province : le compte n'y est toujours pas !

Cela va faire maintenant plus de 10 semaines que la communauté des éditeurs de presse nationale a fait le choix de liquider la SAD et SOPROCOM. Cette décision irresponsable, cautionnée et financée par l'État, a entraîné la mise au chômage immédiate de 518 salariés et a conduit à mettre le réseau de la vente au numéro en province dépendant de leur zone d'intervention au bord de l'asphyxie financière. Finis les beaux discours présidentiels pendant la période de crise sanitaire sur la presse indispensable à la démocratie !

Si depuis, les messageries ont tenté de mettre en place des plans de contournement des ouvriers du Livre à grands frais, force est de constater que la distribution de la presse en province est bien loin d'être revenue à la normale. Ce constat n'est pas le fait d'action de grève comme on peut l'entendre dans certains médias ou bien dans la bouche de Cédric Dugardin devant une commission de l'assemblée, mais bien à cause de la décision de la direction de Presstalis de demander la liquidation sans continuité d'activité des entreprises qui assuraient jusque-là la distribution de la presse sur 2/3 de la province.

Loin des caricatures, les salariés, qui se battent encore et se mobilisent avec leur syndicat, se démènent depuis le 12 mai en interpellant les éditeurs, les messageries, les dépositaires ou les pouvoirs publics dans le double objectif de trouver une solution qui permette le redémarrage de l'activité partout sur le territoire et de sauver leurs emplois.

Mais là aussi, force est de constater que le compte n'y est pas !

Les messageries refusent toujours de confier aux salariés de Lyon et Marseille qui portent un projet de SCIC les zones de chalandise sur lesquelles ils opéraient au moment de la liquidation. Elles sont pourtant déterminantes pour leur viabilité économique et pour l'emploi. C'est ainsi que les zones d'Avignon, Fréjus et St-Etienne seraient, sans aucune raison objective, confiées à d'autres dépositaires, parfois anciens directeurs du Groupe PRESSTALIS ou même à des ex-sous-traitants. Pire, alors même qu'elle avait indiqué par écrit vouloir attribuer les zones de Roussillon et Marseille-Var aux régies lyonnaise et marseillaise qui seront confiées aux ex-salariés liquidés, FRANCE MESSAGERIE (ex-PRESSTALIS) refuse aujourd'hui d'appliquer son propre engagement. Une provocation de plus !

De même, pour que les SCIC deviennent réalité à Lyon et Marseille, il faut encore que les messageries acceptent d'entrer, même de façon minoritaire, au capital de ces dernières. Si Les MLP rechignent à franchir le pas ; FRANCE MESSAGERIE s'y refuse obstinément.

Face à ce manque de sérieux, la situation risque donc de s'enliser.

Ces agissements ne sont pas sans conséquence sur le pluralisme. Par exemple, à Marseille, *Le Figaro* qui en a les moyens se distribue seul dans les principaux points de vente, les autres titres comme *Libération* ou *L'Humanité* restant à quai. Et tant pis pour les lecteurs qui n'ont pas la chance d'habiter une zone porteuse de vente ! Pour lire leur journal, c'est faire des kilomètres ou l'abonnement.

.../...

Concernant les autres zones, le flou est là aussi très grand. En effet, suite à la liquidation des SAD et de SOPROCOM décidée par PRESSTALIS, les mandats de dépositaires devaient être réattribués par FRANCE MESSAGERIE et des MLP. Or, on peut constater que les critères d'attribution des mandats aux candidats repreneurs sont pour le moins très opaques, le tribunal de commerce n'ayant en réalité aucun pouvoir de décision en la matière. C'est ainsi que, malgré des accords conclus avec certains candidats à Bordeaux, Toulouse ou au Mans prenant en compte des critères de maintien d'emplois et de niveau salarial acceptables, tous seraient écartés sans explication objective. On est loin du beau discours de Cédric Dugardin devant les parlementaires et de la primauté du critère social pour les reprises. Sur ce point, nous attendons toujours une date pour la réunion demandée alors que les mandats semblent déjà attribués en coulisse.

Après les avoir liquidés, les messageries voudraient-elles empêcher les salariés ex-SAD SOPROCOM d'être reclassés ?

Les décisions industrielles de FRANCE MESSAGERIE ne semblent pas non plus s'embarrasser des conséquences sur les sous-traitants. C'est ainsi que la fin de la régionalisation du traitement des mandats de dépositaires menace directement dans la région ouest plus de 200 emplois dont la majeure partie est constituée de travailleurs en situation de handicap.

Autre point en suspens, les emplois promis en reclassement dans les CDR qui assurent, à la sortie des imprimeries, le groupage des quotidiens en région. Pourtant là, il n'est pas question de calendrier juridique ou autre prétexte. C'est FRANCE MESSAGERIE qui a le pouvoir de tout régler. Mais cette dernière, malgré nos multiples sollicitations, joue la montre et préfère payer, via les imprimeries, des intérimaires employés par des transporteurs plutôt que formaliser ses engagements d'embauches d'ex-salariés licenciés. Là aussi, faute de volonté de la direction de FRANCE MESSAGERIE, rien n'avance.

Dans ce parcours semé d'embûches, malheureusement, les décideurs politiques ne sont pas en reste : la demande de rendez-vous de notre syndicat avec le ministre de l'économie, Bruno Le Maire, est toujours sans réponse. Pourtant, l'État n'est pas extérieur au dossier puisqu'il a injecté des centaines de millions d'euros d'argent public dans le projet de la CDQ qui a permis l'effacement de quelque 500 millions de dettes. Il serait bon que ce gouvernement prenne la mesure de la situation de la distribution de la presse en province et du sort des salariés. Il est d'ailleurs à noter qu'alors que FRANCE MESSAGERIE a reçu les deniers de l'État pour financer le PSE de la SAD, ces dirigeants n'ont toujours pas versé le moindre centime aux liquidateurs.

Certains ex-salariés n'ont toujours pas perçu de salaire ou de quelconques indemnités depuis 2 mois et ne peuvent toujours pas s'inscrire au chômage. Après avoir été virés de leur entreprise, vont-ils finir virés de chez eux pour impayés ?

Il est temps de mettre un terme aux faux semblants et simulacres ! Les éditeurs, les messageries et le gouvernement se doivent de répondre aux revendications connues et légitimes des salariés.

Compte tenu de l'absence d'engagement ferme et définitif, le SGLCE appelle à la mobilisation dès :

**le lundi 27 juillet 2020, à partir de 10 h 30,
rassemblement devant le siège du Monde (67 avenue Pierre-Mendès-France, Paris 13^e).**

Paris, le 21 juillet 2020

